

ARRETE N°2021-5895/MSDS-SG DU 31 DEC. 2021  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'ETHIQUE  
INSTITUTIONNEL DE L'HOPITAL DE DERMATOLOGIE DE BAMAKO (HDB)

LE MINISTRE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°02-050 du 22 juillet 2002, modifiée, portant Loi Hospitalière ;
- Vu l'Ordonnance n°2019-010/P-RM du 27 mars 2019 portant création de l'Hôpital de Dermatologie de Bamako ;
- Vu le Décret n°2016-0475/P-RM du 07 Juillet 2016 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement des services des établissements publics hospitaliers ;
- Vu le Décret n°2019-0246/P-RM du 27 mars 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Hôpital de Dermatologie de Bamako ;
- Vu le Décret n°2020-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les personnes dont les noms suivent, sont nommées en qualité de membres du Comité d'Ethique Institutionnel de l'Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB) :

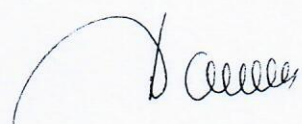
1. Pr Ousmane FAYE, Directeur Général de l'Hôpital de Dermatologie de Bamako (HDB) ;
2. Dr Christophe PRZYBYLSKI, Président du Comité Scientifique et Technologique HDB ;
3. Pr Sambou SOUMARE, Professeur de Chirurgie Générale ;
4. Pr Rokia SANOGO, Professeur titulaire en Pharmacie ;
5. Mme THERA Awa KEÏTA, Juriste spécialiste en éthique de la recherche ;
6. Housseini DOLO, Médecin spécialiste en Epidémiologie et en éthique de la recherche ;
7. Karim TRAORE, Médecin spécialiste en Microbiologie et en éthique de la recherche ;
8. Dr Abbé Moïse DEMBELE, Docteur en Bioéthique ;
9. Bocar TEGUETE, Juriste.

**Article 2** : Le présent Arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- Original.....01
- PRIM-SGG--CNT-CESC-CC-HCC- HCJ .....07
- Prim-tous Ministères .....26
- Tous Gouvernorats .....15
- Intéressés et dossier .....10
- Archives .....01
- J.O.....01

Le ministre,

  
**Diéminatou SANGARE**  
Chevalier de l'Ordre National

